



Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Efficacité du système d'assurance qualité

du Collège O'Sullivan de Québec

Mai 2021



Québec, le 8 juillet 2022

Monsieur Jean-Bertin Gingras
Directeur général
Collège O'Sullivan de Québec
840, rue Saint-Jean
Québec (Québec) G1R 1R3

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Monsieur le Directeur général,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 4 mai 2022, du suivi transmis par le Collège O'Sullivan de Québec le 22 mars 2022 concernant la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport de mars 2019, la Commission avait recommandé au Collège de « se doter de mécanismes officiels assurant la mise en œuvre et le suivi des résultats de son plan de réussite ».

Pour sa démonstration, le Collège a déposé une série de documents témoignant de la mise en place de cinq mécanismes. Il a d'abord mis sur pied un Comité permanent sur la réussite ayant pour mission, entre autres, de s'assurer de la mise en œuvre et du suivi du plan de réussite. Trois réunions officielles du comité permettent de déterminer le plan de travail annuel au regard de la réussite, de faire les suivis qui s'imposent et de dresser un bilan annuel.

Le Collège a également développé un mécanisme d'élaboration et de mise en œuvre de plans de travail par programme. Pour ce faire, chaque automne, les coordonnateurs de programmes doivent remettre à la Direction des études un plan de travail annuel. La Direction des études est responsable de l'approbation de chacun des plans, alors que les coordonnateurs en assurent la mise en œuvre. Ces plans doivent indiquer les objectifs poursuivis en cours d'année, les moyens prévus pour les atteindre et les résultats attendus.

Le troisième mécanisme dont s'est doté le Collège est une collecte d'informations permettant le dépistage d'étudiants à risque d'échec et ce, sur la base de critères précis. Des rencontres sont prévues entre la Direction du service aux étudiants et la Direction des études en début de session pour établir les actions à mettre en œuvre afin de soutenir ces élèves. Ces rencontres sont planifiées au regard des informations colligées par le service des admissions et le service de l'organisation scolaire.

Un quatrième mécanisme a aussi été mis en place par le comité de travail chargé de réviser le plan de réussite, soit la rédaction d'un plan d'action clair et détaillé. Le plan est développé autour de trois enjeux : l'accompagnement de l'étudiant, la persévérance scolaire ainsi que la motivation et l'engagement envers la réussite. Ces enjeux sont déclinés en objectifs, puis en actions, cibles et indicateurs, et pour chacune des actions, on y retrouve les personnes ou instances responsables ainsi que des échéances.

Le dernier mécanisme mis en place par le Collège est un tableau de bord créé afin de documenter l'impact des actions posées et, conséquemment, d'assurer le suivi des résultats du plan de réussite. Il contient des informations liées aux taux de diplomation, aux taux de réussite des cours et aux taux de réinscription.

La Commission remarque les actions entreprises par le Collège en vue d'assurer l'amélioration continue de son système d'assurance qualité et sa gestion dynamique et intégrée. Elle estime que des mécanismes, parmi ceux présentés par le Collège, sont porteurs et ont le potentiel de mener à la prise en charge des éléments à améliorer ciblés par la recommandation. La Commission conclut en effet que le Collège s'est doté de mécanismes officiels assurant la mise en œuvre de son plan de réussite, et que ceux-ci sont efficaces pour déterminer les points forts et les points à améliorer, et à en assurer la prise en charge. Néanmoins, la recommandation formulée porte également sur le suivi des résultats du plan de réussite. À cet égard, la Commission remarque que les plans de travail par programme ne décrivent pas les résultats attendus, et ce, contrairement à ce qui est prévu par le Collège. En outre, les cibles du plan d'action du comité de travail chargé de réviser le plan de la réussite réfèrent davantage à la mise en œuvre de moyens. En effet, les objectifs ne sont pas tous formulés en termes de résultats attendus de manière à permettre le suivi de leur atteinte et à en rendre compte annuellement dans un contexte de gestion axée sur les résultats. Pour ces raisons, la Commission n'est pas en mesure, à ce moment-ci, de conclure à l'efficacité des mécanismes portant sur le suivi des résultats du plan de réussite. La recommandation est donc maintenue.

La Commission demande donc au Collège d'achever ses travaux relatifs au suivi des résultats de son plan de réussite et de lui en faire part au cours du mois de décembre 2022, comme convenu initialement. Advenant que vous souhaitiez obtenir des précisions supplémentaires ou discuter de cet échéancier, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente responsable de votre établissement, M^{me} Julie Gagné. Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

Le président

Original signé

Denis Rousseau

c. c. M^{me} Janic Allard, directrice des études